Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260505-2026_05_14-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
24 avril 2026
Date d'affichage
24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme MARTIN Anna, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. KERMORVANT Fabien, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, Mme LARUE Laurence, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, Mme GOUPIL Françoise, M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

Excusés ayant donné procuration : M. CHEVILLON Jérôme à M. MOQUET Alban, Mme MOQUET Louise à M. SALOMON Gérard, M. LE BARH Ludovic à M. KERMORVANT Fabien, Mme TOURLET Aurore à M. LE GARGASSON Gwénaël, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-05-14 – Constitution de la commission communale des impôts directs

Par courrier du 30 mars 2026, la direction générale des finances publiques a rappelé les règles applicables à la désignation des membres de la CCID (commission communale des impôts directs).

Les articles 1650 et 1650 A du CGI (code général des impôts) prévoient l'institution dans chaque commune d'une CCID et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une CIID (commission intercommunale des impôts directs).

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la composition se décline comme suit :

- le maire ou l'adjoint délégué, président,
- huit commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260505-2026_05_14-DE

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions ci-dessus énoncées, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter trente-deux noms :

- seize noms pour les commissaires titulaires,
- seize noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : propose à la DGFIP la liste des 16 commissaires ci-dessous et autant de suppléants.

Titulaires	Suppléants
RIBOUCHON Jean-Yves - 1 Kerolivier	LE HE Marie-Antoinette - 4, rue des Lilas
GILLARD Raymond - 1, rue de Sterhuen	EVEN Annie - 16, rue de Kersimon
FONTAINE Gilles - 10 Bis, rue du Stade	BELLEC Gabrielle - 10, rue du Roué Stévan
ORTEGA Marie-Joëlle – 2, Allée des Epinettes	VALOIS Yannick - 6, rue Mathurin Eveno
LE DREAU Jean-Paul - 4 Trévelis	LARMET Christiane - 5, rue Er Parc
MERIAN Pierre-Yves - 7, impasse Ilur	CADIC Gervais - 19, rue du Govérig
CLOAREC Joseph - 12, rue Ty-Glass	DANARD Patrick - 5 rue de Kersimon
DEBLIQUY Jean-Claude - 10, Kerabus	LE BRETON Daniel - 4 Kermabolivier
TEXIER Jacques - 6, rue Pierre de Coubertin	LE ROCH Michel - 10, rue de la Fontaine St-Pierre
AUDO Annie - 7, rue de Sclair	LAUTODE Annie - 19, rue Auguste Brizeux
LARMET Jean-Paul - 8 Le Helène	BILLOIR Daniel - 9, Kerbloquin
DEPOUEZ Donia - 5, Impasse de l'Hermine	TARDIF Pauline - 4, rue de Brocéliande
TRIONNAIRE Gilles - 5, Rue des 4 Vents	LE RAY Pierre-Yves - 12, Allée du Vieux Kerduperh
JEGOUSSE Viviane - 15, Rue du Moulin à Vents	MAHE Bertrand - 14, rue du Stade
PASCO Guénaël - 2 Bis, rue Pierre de Coubertin	TEMPLE Jean-Luc - 13 Bis, rue de Rohan
PAVEC Gilles - 2, Impasse des Ecureuils	TOURLET Brice - 14, rue de Kerbelaine

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 05/05/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)